



Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs

(ACM)



Chaoué-Port Belle Eau-ALLONNES

I Les horaires

	Arrivée	Départ
Journée complète	8h à 10h	17h00 à 18h30
Matin et repas	8h à 10h	13h30 à 14h00
Après-midi	13h30 à 14h00	17h00 à 18h30

Un accueil est possible dès 7h30.

Si l'enfant doit quitter l'Accueil avant 17h, les parents doivent le signaler le plus tôt possible et remplir la décharge prévue à cet effet.

L'équipe se réserve le droit de refuser l'enfant passé 10h00 le matin et 14h00 l'après-midi pour des raisons d'organisation et d'intégration mais également pour permettre aux enfants sur liste d'attente d'être prévenus d'une place disponible.

Les enfants restent sous la responsabilité du responsable légal jusqu'à leurs arrivées dans les locaux.

❖ **Une pénalité de 5 euros par enfant est facturée au-delà du temps d'accueil prévue à cet effet (passé 18H30)**

Après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents la direction fera **appel à la gendarmerie** la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

II Les modalités d'inscription

L'ACM du Centre Social est ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans. Cependant, en cas d'affluence, une liste d'attente peut être établie. Pour participer aux sorties l'enfant devra avoir été inscrit et être venu à une journée complète ou deux demi-journées avant la dite sortie. Cette adaptation s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif et pédagogique de l'ACM.

Pour les enfants porteurs de handicap, une rencontre personnalisée est organisée avec l'équipe d'animation et de direction, et si besoin la direction du Centre Social, afin de pouvoir accompagner au mieux l'enfant et sa famille.

• Qui peut inscrire l'enfant ?

Les responsables légaux doivent être adhérents au Centre Social et disposer de l'autorité parentale. Dans le cas contraire, l'enfant peut être inscrit par la personne à qui l'autorité judiciaire a confié l'autorité parentale.

- Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire de fournir les pièces justificatives suivantes :
 - Attestation de responsabilité civile,
 - N° Allocataire CAF,
 - N° Carte Vitale,
 - Carnet de santé,
 - Aide aux Temps Libres ou MSA,
 - Moyen de paiement,
 - Notification MDPH si l'enfant est reconnu porteur de handicap. Cette notification permet l'octroi pour le Centre, d'une aide financière de la CAF, permettant le renforcement de l'équipe d'animation. Ainsi, nous pouvons mieux répondre aux besoins d'accompagnement.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE PORT BELLE EAU – 59 Avenue Charles de Gaulle – 72700

ALLONNES –

Tél 02 43 80 60 90 / 07 68 36 52 58

- Pour les inscriptions suivantes, sous réserve de dossier complet et facture acquittée, l'inscription peut se faire par mail (csallonnes@orange.fr) ou par téléphone au 02 43 39 11 77.
- Pour les périodes de vacances, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au Centre Social dès que possible.

Si un parent n'est pas autorisé à venir chercher l'enfant par décision judiciaire, une copie de cette décision doit être présentée.

- **Période d'inscription**

Les périodes d'inscription sont annoncées par tout ou moyen adapté à la population Allonnaise (affiches, tracts, information partenaires, écoles, réseaux sociaux : Facebook du centre social et de l'Accueil de loisirs, sms ...)

MERCREDIS	VACANCES
Jusqu'au lundi matin 10h pour le mercredi de la même semaine	Quelques semaines avant le début de chaque période de vacances jusqu'à deux semaines maximum avant le début de chaque période de vacances

- **Versement d'arrhes lors de l'inscription**

Le paiement se fait au moment de l'inscription. Différents moyens de paiements sont possibles : les passeports loisirs, en chèques, en espèces, en CESU, et en carte bancaire.

Toute dette envers le Centre Social doit être réglée avant une nouvelle inscription.

III Tarification

Allonnes	6,00 €	4,00 €	2,00 €	7,50 €	5,50 €	3,00 €	9,50 €	6,50 €	4,00 €
Hors Allonnes	7,00 €	5,00 €	3,00 €	8,50 €	6,50 €	4,00 €	10,50 €	7,50 €	5,00 €

	QT D 701 à 900			QT E + 901		
	JC	DJR	DJ	JC	DJR	DJ
Allonnes	11,00 €	9,00 €	5,00 €	12,50 €	10,50 €	7,00 €
Hors Allonnes	13,00 €	11,00 €	7,00 €	15,00 €	13,00 €	10,00 €

SEJOURS

Quotients CAFS	QT A 0 à 530			QT B 531 a 700		
	2 jours	3 jours	5 jours	2 jours	3 jours	5 jours
Allonnes	16,00 €	24,00 €	40,00 €	24,00 €	36,00 €	60,00 €
Hors Allonnes	20,00 €	30,00 €	50,00 €	30,00 €	45,00 €	75,00 €

	QT C 700 a 900			QT D + 901		
	2 jours	3 jours	5 jours	2 jours	3 jours	5 jours
Allonnes	40,00 €	60,00 €	100,00 €	50,00 €	75,00 €	125,00 €
Hors Allonnes	50,00 €	75,00 €	125,00 €	60,00 €	90,00 €	150,00 €

IV Présence de l'enfant et modalités de l'absence

Toute absence est considérée comme ne permettant pas à un autre enfant de participer aux activités de l'Accueil tout en mobilisant des moyens humains et financiers.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE PORT BELLE EAU – 59 Avenue Charles de Gaulle – 72700

ALLONNES –

Tél 02 43 80 60 90 / 07 68 36 52 58

Les absences doivent être annoncées au Centre Social au moins une semaine avant la date prévue d'inscription de l'enfant et donneront lieu à un **avoir**.

Toute absence non annoncée donnera lieu à une facturation que les parents devront honorer sauf absence justifiée.

En cas d'absence non justifiée, lors d'une nouvelle inscription, l'enfant ne sera pas prioritaire.

V Règles de vie-Comportement

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition. Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel cassé ou abîmé.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit à l'ACM. Les objets et/jeux personnels ne sont pas pris en charge par l'assurance. Les dégâts commis sur ces objets (ex : bijoux, téléphone portable, etc) ou vols ne sont pas couverts.

Pendant les temps d'activité, le téléphone de l'enfant est remis à la direction, il lui sera redonné le soir lors de son départ.

Toute attitude incorrecte, tout manquement grave et répété aux règles élémentaires de vie en collectivité, sera signalé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant et pourra entraîner son renvoi.

L'Accueil est un espace de détente et de Loisirs pour les enfants. Les parents devront donc veiller à vêtir leurs enfants de façon adaptée à la pratique des activités. L'Accueil ne pourra être tenu pour responsable de la détérioration ou de la perte de vêtements. Il est conseillé aux parents de noter les vêtements au nom de l'enfant.

Le changement de tranche d'âge ne se fait pas au lendemain de la date d'anniversaire de l'enfant mais à la fin de la période de vacances (ex : un enfant ayant eu 6 ans le 24 décembre rejoindra le groupe des 6/12 ans le 1^{er} mercredi au retour des vacances).

VI Maladie-Accidents

Les enfants ayant contracté des maladies contagieuses ne peuvent être admis à l'Accueil. Les médicaments ne pourront leur être administrés que sur ordonnance.

En cas de maladie survenant durant l'accueil, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Cependant, il peut prendre l'initiative d'appeler les secours et / ou un médecin et d'en aviser ensuite les parents. **La facture sera adressée aux responsables légaux.**

Copie remise en main propre le / / 20

Date et signature des représentants légaux

Date et signature du Centre Social

Conformément à la législation européenne n° 2016-679 du 27 avril 2016 relative à la protection des données à caractère personnel, dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles à tout moment. La direction du Centre Social tient à votre disposition le registre RGPD. L'Association s'engage à protéger vos données personnelles et leur utilisation.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE PORT BELLE EAU – 59 Avenue Charles de Gaulle – 72700

ALLONNES –

Tél 02 43 80 60 90 / 07 68 36 52 58